

## La GRH de proximité pourrait être généralisée en 2019

6-8 minutes

Expérimentée depuis 2018 dans la moitié des académies ([lire sur AEF info](#)), la GRH de proximité pourrait être généralisée dès 2019, selon un projet de circulaire présenté aux syndicats le 18 juin 2019. Le dispositif serait progressivement "densifié" jusqu'en 2021. Il serait assuré par des "professionnels des RH spécifiquement nommés", placés sous l'autorité du DRH académique. Le ministère prévoirait 400 conseillers sur tout le territoire, qui bénéficieraient d'une formation nationale certifiante. En outre, chaque académie déterminerait les "bassins pertinents" pour l'organisation du dispositif.



Le ministère de l'Éducation nationale Erwin Canard

Une généralisation de la GRH de proximité à la rentrée 2019 et une "densification" progressive du dispositif au cours des années 2019-2020 et 2020-2021 : voici ce qu'envisage un projet de circulaire que la DGRH du ministère de l'Éducation nationale a présenté aux organisations professionnelles, le 18 juin 2019, et qu'AEF info s'est procuré. Il pourrait être présenté en CTMEN le 9 juillet 2019.

Si ce texte est donc susceptible d'être modifié avant sa publication

officielle, il démontre néanmoins la volonté du ministère d'accélérer cette expérimentation engagée en septembre 2018 ([lire sur AEF info](#)). L'Igen et l'IGAENR dans un récent rapport ([lire sur AEF info](#)) ainsi que plusieurs syndicats contactés par AEF info se montrent d'ailleurs favorables au principe de la GRH de proximité, dont l'objectif est ainsi décrit dans le projet de circulaire : "Tous les personnels qui le souhaitent doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement humain et personnalisé dans leurs démarches (souhaits d'évolution professionnelle, accès aux prestations d'action sociale, difficultés ou atteintes par des tiers, etc.) au plus près du lieu d'exercice de leurs missions". La GRH de proximité est même qualifiée de "priorité" pour 2019-2020.

Des conseillers RH "spécifiquement nommés sur ces missions"

La mise en place de la GRH de proximité doit être "complémentaire de l'appui hiérarchique que peuvent notamment apporter les personnels d'inspection et de direction", explique le projet de circulaire. Mais ces derniers "doivent également pouvoir trouver dans ce service un appui managérial de premier niveau".

Le dispositif sera assuré par des "professionnels des RH et spécifiquement nommés sur ces missions", placés sous l'autorité du DRH académique (et aussi sous l'autorité "fonctionnelle du Dasen concerné" pour les personnels du 1er degré) qui "pilote le dispositif". Lorsque le dispositif sera entièrement déployé, ces conseillers RH seraient, selon les informations recueillies par AEF info, environ 400 sur tout le territoire (3 ou 4 par départements).

Concernant le périmètre géographique de la GRH de proximité, le projet de circulaire laisse chaque académie autonome pour identifier "les modalités les plus en adéquation avec ses spécificités et son contexte territorial, afin de déterminer les bassins pertinents". Le dispositif peut ainsi s'organiser à l'échelle de réseaux d'établissements ou de bassins. Les conseillers sont "en tout état de cause implantés dans les territoires, à une échelle infradépartementale".

Pas de créations de postes ?

Le DGRH, Édouard Geffray, précisait à AEF info, en avril 2018, qu'il n'y aurait pas de création de postes pour occuper ces emplois complètement dédiés à la GRH de proximité mais un "déploiement différent" de certains personnels, tels que les conseillers mobilité-

carrière et "des profils nouveaux de fonctionnaires qui ont des compétences RH". Le projet de circulaire souligne que "l'identification des moyens humains doit conduire à favoriser la rationalisation et le décloisonnement des structures et dispositifs RH existants", ce afin notamment de "garantir un maillage homogène du territoire académique".

Le texte précise en outre les missions de ces conseillers : ils "n'exercent pas de compétences en matière de gestion administrative (avancements, promotions, etc.) mais conduisent l'ensemble des services RH à travailler en étroite collaboration. Ils assurent la "confidentialité des échanges avec les personnels" ainsi qu'un "suivi des demandes dont il a été saisi".

Une formation nationale certifiante pour les conseillers RH recrutés

Concernant le recrutement des conseillers, le projet de circulaire invite les académies à faire appel à des "profils diversifiés et à assurer la formation des personnels recrutés". Une formation nationale certifiante serait mise en place dès l'été 2019 par l'IH2EF, qui se déroulerait en trois phases : une semaine d'acquisition d'une "culture commune" ; un stage d'observation ; une dernière session en présentiel avec un "retour sur expériences". Tout au long de l'année, des séminaires nationaux seraient organisés par la DGRH et à partir de m@gistère pour animer le réseau des DRH et conseillers RH.

Pour les personnels, le ministère prévoit une campagne de communication pour faire connaître le dispositif et une application sera proposée en expérimentation aux académies afin de "faciliter la prise de rendez-vous avec les conseillers RH". Cette application devra également servir à l'évaluation du dispositif, qui se "fondra sur les indicateurs proposés par le niveau national". En outre, des ressources et des outils d'accompagnement seront proposés, à travers des fiches pratiques disponibles sur m@gistère.

Dépêche n° 608285



4 min de lecture

Par

[Erwin Canard](#) Publiée le 19/06/2019 à 17h35

GRH Gestion des ressources humaines

DRH directeur des ressources humaines

DGRH Direction générale des ressources humaines

CTMEN Comité technique de l'Éducation nationale

Igen Inspection générale de l'Éducation nationale

IGAENR Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la recherche

Dasen Directeur académique des services de l'Éducation nationale

IH2EF Institut des hautes études de l'éducation et de la formation